

┌ CFVU DU 05 MARS 2021 ┐

PARTIE – AVIS

07/ CONVENTIONS

- 07.00 – Tableau récapitulatif
- 07.02 – Convention LP MAEP (UFR T&T) – EPLEFPA de Vienne
- 07.03 – Avenant n°4 - DU Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia / LP
Techniques du son et de l'image (UFR LESLA) - CinéFabrique
- 07.04 – Avenant n°1 - LP Guide-Conférencier (UFR T&T) - Lycée H. Guimard
- 07.05 – Avenant n°1 - L3 Géographie Aménagement (UFR T&T) – ENS Lyon
- 07.06 – Convention DPI Master en droit de la propriété intellectuelle (UFR Droit) – Université
de Bakou (Azerbaïdjan)

CONVENTIONS / CFVU DU 5 mars 2021

DIPLÔME	Conseil UFR / PARTENAIRE	TITRE	OBJET / Description	Renouvellement Avenant Création
1/ M1 M2 MBFA NON PRESENTEE EN CFVU	UFR : SEG Partenaires : Cap Compétence	CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE	Mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'apprentissage, visant à la délivrance du diplôme national suivant : <i>Master Monnaie, banque, finance, assurance, Parcours chargé de clientèle de Professionnels et gestion de patrimoine</i>	Création
2/ LP MAEP	UFR : T&T Partenaires : EPLEFPA de Vienne	CONVENTION DE PARTENARIAT	Partenariat afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle "Technicien chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales"	Renouvellement

3/ DU Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia LP Techniques du son et de l'image	UFR : LESLA Partenaires : CinéFabrique	AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE	Avenant modifiant des aspects pédagogiques de la LP et financiers de la convention initiale du 17/07/2017	Avenant
4/ LP Guide-Conférencier	UFR : T&T Partenaires : Lycée H. Guimard	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE	Avenant faisant état du calendrier prévisionnel pour l'année universitaire 2020/2021	Avenant
5/ L3 Géographie Aménagement	UFR : T&T Partenaires : ENS de Lyon	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE	Avenant modifiant l'organisation pédagogique de la L3 Géographie Aménagement	Avenant
6/ DPI Master en droit de la propriété intellectuelle	UFR : Droit Partenaires : Université de Bakou (Azerbaïdjan)	ACCORD DE COOPERATION POUR UN DIPLÔME DE MASTER EN DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	Réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer chacune un diplôme de Master dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle.	Création

**Convention de partenariat régissant les relations entre
l'Université Lumière Lyon 2, et l'EPLEPFA de VIENNE-
SEYSSUEL pour la Licence Professionnelle mention Métiers
de la Protection et de la Gestion de l'Environnement Parcours
"Chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales"
(MAEP)**

La présente convention est établie dans le cadre de la mise en place d'une formation par l'apprentissage.

Elle est conclue entre :

L'Université LUMIERE LYON 2, agissant au nom et pour le compte de l'UFR Temps et Territoires,

sise 86 rue Pasteur - 69007 Lyon,
représentée par sa Présidente Madame Nathalie DOMPNIER,

ci-après désignée « l'Université Lyon 2 »

D'une part,

Et

L'EPLEPFA de VIENNE-SEYSSUEL, pour le compte du CFPPA-UFA de VIENNE-SEYSSUEL,
Vieux Chemin - montée Bon Accueil - 38217 Vienne,
représenté par son Directeur, Monsieur Boris SZEMPRUCH,
UFA déclaré du CFA Régional Agricole de DARDILLY

ci-après dénommé « CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre les organismes précités afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle "Technicien chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales" (ci-après dénommée « LP MAEP »). Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'Université Lyon 2 (UFR Temps et Territoires) et le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL.

L'apprentissage est mis en œuvre en application des articles L 62111-1 à L 6261-2 du code du travail. Aux étudiant.es en apprentissage, peuvent s'ajouter plusieurs étudiant.es en formation initiale scolaire, des stagiaires de la formation continue et des étudiants en contrat de professionnalisation.

La présente convention précise l'organisation pédagogique (Article 2), administrative (Article 3) et financière (Article 4) de la licence professionnelle MAEP, ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties (Articles 5 et 6).

ARTICLE 2 : Organisation pédagogique de la formation

La formation et l'organisation pédagogique seront assurées conjointement par l'Université Lyon 2 et le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL

Le diplôme est délivré par l'Université Lyon 2.

La licence professionnelle est structurée en 6 Unités d'Enseignement (UE) qui regroupent différents Eléments Pédagogiques (EP) :

- Unité d'Enseignements UE1 à UE4 de 520 heures ;
- Projet tuteuré UE5 de 120 heures ;
- Formation en entreprise UE6.

La formation se déroulera pour l'Université Lyon 2 sur les sites de Porte des Alpes (UFR Temps et Territoires). Pour le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL, elle se déroulera sur le site de Vienne-Seyssuel. L'UE5 et UE6 se dérouleront dans l'entreprise ou la collectivité d'accueil.

L'annexe 1 précise le calendrier de la formation et la répartition des cours sur les différents lieux de formation pour l'année universitaire 2020-2021. Elle sera modifiée chaque année par avenant.

En fonction des compétences disponibles dans chacun des établissements, une répartition des Eléments Pédagogiques est faite entre les partenaires.

Il est défini pour l'année universitaire 2020-2021 (UE1 à UE4) que :

- l'Université Lyon 2 accueillera les apprenant.es pour 280 h de formation;
- le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL accueillera les apprenant.es pour 240 h de formation.

Les contractants mettent à disposition de la formation les moyens en locaux, aménagements, laboratoires et matériels (analyse de laboratoire, informatique, terrain) dans les domaines qui les concernent.

Les enseignements seront assurés par :

- les enseignant.es de l'Université Lyon 2 (titulaires ou vacataires) ;
- les enseignant.es et formateur.trices du CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL (titulaires ou vacataires).

Pour répondre au cahier des charges des licences professionnelles, le tiers au moins de ces enseignements, y compris ceux effectués au lycée, devra être assuré par des professionnels exerçant une activité principale dans un bureau d'études, une collectivité, une association ou un service choisi pour leur compétence et leur expérience technique.

Les apprenant.es effectueront un projet tuteuré de 120h (UE5) et un stage en entreprise (UE6) de 1 an pour les étudiant.es sous contrats d'apprentissage et contrat de professionnalisation, ou de 17 semaines pour les étudiant.es en formation initiale scolaire ou en formation continue.

Un suivi régulier des apprenant.es sera réalisé par les enseignant.es et formateur.trices du CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL (et les tuteur.trices pédagogiques) et de l'Université Lyon 2 et ceci quel que soit leur régime scolaire (apprentissage, professionnalisation, initiale ou continue). Ce suivi individuel comprendra :

- 4 heures de suivi par apprenant.e pour le projet tuteuré ;
- 14 heures de suivi par apprenant.e pendant la période en entreprise.

Un livret de l'apprenti, document de liaison entre l'entreprise, le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL et l'Université Lyon 2, permettra d'assurer un suivi efficace de tous les étudiant.es quel que soit son régime d'étude. L'utilisation de la plateforme Léa permettra un suivi fin des apprenant.es et une communication régulière avec les maître de stage ou d'apprentissage, et le/la tuteur.trice pédagogique.

ARTICLE 3 : Organisation administrative de la formation

La responsabilité du diplôme universitaire sera assurée à l'Université Lyon2 par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lumière-Lyon2.

La responsabilité pédagogique de la licence sera assurée de façon concertée et conjointe par l'Université Lyon 2 et le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL.

L'Université Lyon 2 et le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL assureront de façon concertée le recrutement des apprenant.es.

L'Université Lyon 2 assurera, en concertation avec le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL :

- la communication des modalités d'inscription via son site internet ;
- la sélection des étudiant.es ;
- le traitement administratif des dossiers d'inscription;
- les inscriptions administratives ;
- la prospection/recherche de contrats d'alternance;
- la définition et la saisie des emplois du temps ;
- le recrutement et la gestion administrative de ses enseignant.es vacataires ;
- la collecte des absences pour les cours à Lyon2 et leur transmission régulière au CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL;
- la collecte et l'édition des résultats des évaluations ;
- l'organisation et l'animation des jurys (à chaque fin de semestre);
- l'édition des procès-verbaux et des diplômes ;
- l'évaluation annuelle de la formation par les étudiant.es ;
- le suivi de cohorte et le devenir des étudiant.es ;
- l'organisation et l'animation du conseil de perfectionnement ;
- l'évaluation et le renouvellement de la formation.

LE CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL assurera, en concertation avec l'Université Lyon 2 :

- le conseil et l'aide aux entreprises/collectivités qui désirent engager un apprenti ou un contrat de professionnalisation,
- la sélection des étudiant.es ;
- l'aide à l'établissement du contrat et sa transmission à l'OPCO ou à la DIRECCTE
- la prospection/recherche de contrats d'alternance;
- le suivi des absences;
- la centralisation de l'assiduité des apprenant.es et la communication des absences aux entreprises;
- la gestion administrative de ses enseignant.es vacataires et des prestataires sur facture ;
- la transmission des notes aux entreprises ;
- le suivi et coordination des contrats et les relations avec les entreprises.

Un Conseil de Perfectionnement de la licence assurera le dialogue de gestion. Il sera présidé par le responsable de la formation. Il sera constitué :

- des responsables pédagogiques de la formation à l'Université Lyon 2 et au CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL et du responsable des relations entreprises;

- des gestionnaires administratif et financier de la formation à l'Université Lyon 2 ;
- du Directeur du CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL.

Ce Conseil de Perfectionnement se réunira une fois par an pour :

- définir les moyens mis à disposition par chaque établissement ;
- valider des documents de communication externe ;
- régler les problèmes administratifs et financiers liés au partenariat ;
- préparer l'organisation des stages en entreprise ;
- préparer l'avenant annuel, c'est-à-dire a) définir le rythme de la formation (calendrier en annexe 1) et b) la préparation de l'annexe financière (annexe 2 de la présente convention) intégrant d'éventuels ajustements de l'annexe financière de l'année n-1 (en raison de rupture anticipée de contrat, d'un démarrage tardif de contrat ou d'un changement de la tarification du diplôme par les OPCO).

Afin d'assurer un lien étroit entre les acteurs de la formation et les entreprises, il sera mis en place un Comité de Coordination.

Le Comité de Coordination sera constitué :

- des responsables pédagogiques de la formation à l'Université Lyon 2 et au CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL,
- des enseignant.es de l'équipe pédagogique ;
- des enseignant.es responsables des UE ;
- des représentant.es des entreprises/collectivités d'accueil des apprentis ;
- des représentant.es de la profession concernée ;
- du gestionnaire de la formation à l'Université Lyon 2 ;
- du Directeur du CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL

Le Comité de Coordination se réunira aux moins une fois par année universitaire.

Sur le plan pédagogique, le Comité de Coordination définira chaque année :

- une stratégie de formation en concertation avec les besoins de professionnels ;
- les modifications pédagogiques (création de cours, formation à des outils..) à apporter à la formation en lien étroit avec l'évolution des métiers ;
- les modalités d'évaluation des différentes UE/EP ;
- le calendrier et les lieux de la formation au regard des contraintes des entreprises et des établissements de formation ;
- les modalités de suivi individualisé des apprentis en entreprise/collectivité et les relations avec les maîtres d'apprentissage ;
- le livret de liaison ;
- le livret de compétence ;
- la politique de recrutement.

ARTICLE 4 : Gestion financière et comptable

La gestion financière de la formation est assurée par l'Université Lyon 2. Le financement de la formation est assuré conjointement par l'Université Lyon 2 et le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL.

Un avenant financier annuel (annexe 2) proposé par le comité de pilotage précise les volumes horaires assurés par chaque établissement avec le détail des bases de calcul et de répartition. Ces volumes horaires sont définis par l'habilitation du diplôme.

Cet avenant financier est établi en début d'année universitaire. Il prend en compte l'ensemble des charges de fonctionnement de la formation et leurs financements nécessaires pour assurer le déroulement normal de la licence professionnelle.

L'Université Lyon 2 et le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL se répartissent le traitement des dossiers des intervenants vacataires et la mise en paiement des heures effectuées conformément à l'avenant financier annuel (annexe 2). Le coût horaire des vacataires sera identique pour les deux organismes, assurant ainsi une équité de traitement entre les intervenants extérieurs.

Les recettes propres de la LP MAEP sont :

- le niveau de prise en charge de la formation par les OPCO ;
- le coût de la formation pour les contrats d'apprentissage pour les collectivités ;
- le coût de la formation pour les contrats de professionnalisation ;
- les moyens octroyés par les collectivités et les entreprises pour les projets tuteurés.

Ces recettes seront complétées par les recettes ou dotations de chaque organisme.

Pour l'Université Lyon 2 :

- la dotation Universitaire annuelle de 400 heures ETD;
- la formation continue.

Pour le CFPPA DE VIENNE-SEYSSUEL :

- la formation continue.

Ces recettes propres sont réparties entre l'Université Lyon 2 et le CFPPA DE VIENNE-SEYSSUEL sur la base de la répartition de la masse salariale prise en charge par chaque organisme.

L'affectation des dépenses comprend :

- les charges liées aux enseignement.es, recrutement de vacataires et professionnels ajustées chaque année (annexe 2);
- la coordination administrative et pédagogique du diplôme (35 heures pour le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL et 35 heures pour l'Université Lyon 2) ;
- le suivi des apprenant.es et des projets tuteurés (respectivement 14 heures et 4 heures par apprenant.e); leur répartition varie d'une année à l'autre en fonction des sujets des apprenant.es ;
- les dépenses en fonctionnement et investissement de matériels pour assurer le bon déroulement de la formation (informatique, fournitures, abonnements et souscription à des associations de métier, matériel de métrologie et de laboratoire) ;
- la prise en charge des frais de terrain pour les étudiant.es (hors circonscription);
- le recrutement de chargé.e de missions sur des questions spécifiques (mise en place de l'approche par compétence, création de modules pédagogiques) ;
- la recherche et la coordination des contrats avec les entreprises (soit 5 heures par apprenti.e, 4 heures pour le CFPPA DE VIENNE-SEYSSUEL et 1 heure pour l'Université Lyon 2).

Le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL s'engage à verser à l'Université Lyon 2 sur présentation d'une facture établie sur la base de l'annexe 2, les recettes provenant des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation après avoir effectué le prélèvement des sommes nécessaires au fonctionnement du CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL et le prélèvement du CFA Agricole de DARDILLY dont dépend le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL (annexe 2). Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 50% de la somme en janvier de l'année N+1 ;
- un second versement ajusté à l'automne en fonction des produits constatés de l'année N+1;

La somme versée par le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL est utilisée exclusivement par la formation Licence professionnelle MAEP de l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2, à sa convenance, jusqu'à épuisement des fonds, sans condition de délai, ni fourniture de justificatif financier.

Les règlements sont adressés à l'Université à l'ordre de M. L'Agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2 :

Banque : TP LYON
Code banque : 10071
Code guichet : 69000
N° de Compte: 00001004332
Clef RIB : 66

L'Université Lyon 2 et le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL répondent seuls à leurs dettes et charges respectives dans la limite du budget arrêté pour chacun des organismes (annexe 2).

En aucun cas l'Université Lyon 2, comme le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL, ne pourront appeler une participation financière auprès des apprenti.es au titre des frais de scolarité et d'enseignement.

ARTICLE 5 : Litiges

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 6 : Durée, résiliation et défaillance

La présente convention est signée pour l'année universitaire 2020-2021, durée du cycle de la formation.

Elle est renouvelable chaque année par voie d'avenant.

Pendant toute la durée de la convention, les deux parties s'engagent à se donner les moyens de mener à son terme tout cycle de formation commencé.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux mois. Elle peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

Fait à Lyon, le

La Présidente de l'Université Lyon 2

L'EPLEFPA DE VIENNE-SEYSSUEL, pour le
Compte du CFPPA -UFA de VIENNE-
SEYSSUEL

Nathalie DOMPNIER

Boris SZEMPRUCH

Liste des annexes

Annexe 1 : Calendrier

Annexe 2 : Avenant financier annuel

Annexe 3 : Maquette pédagogique

Glossaire

EP : Elément Pédagogique

EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

CC : Conseil de Coordination

CP : Conseil de Perfectionnement

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole

UE : Unité d'Enseignement

UFA : Unité Formation Apprentis

Annexe 1 : Calendrier de la LP MAEP

LP MAEP

Calendrier prévisionnel année scolaire 2020-2021

Annexe 2 : Avenant financier annuel

Annexe financière 2020-2021 - LP MAEP			
Recettes			
Ressources Lpro			
Contrats de professionnalisation	6 480,00 €	1	6 480 €
Contrats d'apprentissage (moyenne 2020 - NPEC)	5 820,00 €	16	93 120 €
			0 €
Formation continue (individuel)	1 500,00 €	0	0 €
Formation continue (CIF)	500,00 €	0	0 €
Formation initiale	- €	1	0 €
Projet tuteuré			0 €
Ressources propres organismes			
Subvention d'équilibre Université			72 259 €
Dotation Université (400 h)			17 184 €
Total Recettes			189 043 €
Dépenses			
Université Lumière-Lyon2			
Fonctionnement (déplacement, administration univ. ressources Lpro)			12 987 €
Investissement (achat matériel terrain pro)			7 951 €
Personnel (cours, responsabilité diplôme, encadrements: 669 h)			28 094 €
Cout environné Université			72 259 €
EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL			
Prélèvement CFAT - 13 % NPEC			12 106 €
Fonctionnement (frais déplacement, administration, ressources Lpro)			20 561 €
Investissement			6 951 €
Personnel (cours, responsabilité, responsabilité diplôme, encadrements: 513h)			28 134 €
Total Dépenses			189 043 €

Principes : la clé de répartition est basée sur la répartition de la masse salariale entre l'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL et l'Université Lyon2. L'Université Lyon 2 finance ainsi les formations initiales scolaires sur ses ressources propres à même hauteur que les apprentis et les contrats de professionnalisation.

Clé de répartition EPLEFPA DE VIENNE/LYON2	Agrotec	Lyon2
Ressources propres Lpro	87 494 €	17 184 €
Total ressources communes EPLEFPA DE VIENNE/LYON2	104 678,40 €	
Répartition des heures entre organismes (%)	50	50
Répartition des recettes	52 376,01 €	52 302,39 €
Reversement EPLEFPA de VIENNE vers Université selon répartition des cours		35 118,39 €

Annexe 3 : Maquette pédagogique

Id. UE	Intitulé	Volume horaire (h)	Coef	ECTS	Lieu
U.E. 1	Mise à niveau	30		0	
E.P.1.1	Connaissance du milieu rural et agricole	12	0		Vienne
E.P.1.2	L'eau et la ville	5	0		Lyon
E.P.1.3	L'eau, ses usages, ses acteurs - Les outils de sa gestion territorialisée	13	0		Lyon

U.E. 2	Bassin versant et hydrosystèmes	120		7	
E.P.2.1	Fonctionnement physique (hydrologie, géomorphologie et éléments d'hydraulique)	24	1		Lyon
E.P.2.2	Biologie des milieux aquatiques	24	1		Lyon
E.P.2.3	Eau et Paysage, Eco-sensibilisation et valorisation du patrimoine	24	1		Lyon
E.P.2.4	Qualité de l'eau et assainissement des eaux	24	1		Vienne
E.P.2.5	Prévention des pollutions et érosions agricoles	24	1		Vienne

U.E. 3	La gestion des milieux aquatiques	120		7	
E.P.3.1	Droit de l'eau et de l'environnement	24	1		Lyon
E.P.3.2	Droit de l'aménagement et de l'urbanisme, outils de planification	24	1		Lyon
E.P.3.3	Finances publiques et fonctionnement administratif des collectivités publiques	24	1		Lyon
E.P.3.4	Impacts des aménagements, restauration des milieux aquatiques et entretien	24	1		Lyon
E.P.3.5	Eaux pluviales et zones urbanisées, prévention et lutte contre les inondations	24	1		Lyon

U.E. 4	Techniques	250		16	
E.P.4.1	Métrologie	56	3		Lyon/Vienne
E.P.4.2	Géomatique, SIG, Dessin technique-AUTOCAD	58	3		Lyon/Vienne

E.P.4.3	Diagnostic, plan pluriannuel d'entretien et travaux en rivière	30	2		Lyon
E.P.4.4	Préparation et conduite de chantier	30	2		Lyon
E.P.4.5	Gestion et dimensionnement d'ouvrages	42	3		Vienne
E.P.4.6	Traitement des eaux pluviales	20	2		Vienne
E.P.4.7	Récupération des eaux de pluie à la parcelle	7	1		Vienne
E.P.4.8	Communication, concertation, négociation de projet	7	1		Lyon

U.E. 5	Projet tuteuré Projet universitaire à accomplir pendant la formation dans l'entreprise	120	1		Entreprise
U.E. 6	Stage en entreprise	1 an ou 17 semaines	1		

**AVENANT N° 4 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE CONCLUE ENTRE
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 ET CINEFABRIQUE
EN DATE DU 17/07/2017**

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 18 quai Claude Bernard 69635 LYON CEDEX 07,
Représentée par sa Présidente, Nathalie DOMPNIER

ET

La CinéFabrique, École technique d'enseignement supérieur privée hors contrat de cinéma et de multimédia en Auvergne Rhône-Alpes, dont le siège social est situé au :
5, rue Communieu 69009 Lyon
Représentée par son Directeur général, Claude MOURIÉRAS

Article 1

Le présent avenant prend effet à la date de démarrage de la formation pour l'année universitaire 2020/2021 pour une durée d'un an.

Article 2

L'article 2.1 - scolarité - licence professionnelle de la convention initiale (page 5) est modifié comme suit.

Le paragraphe suivant :

« Dans le cadre de la Licence professionnelle technique du son et de l'image, cinq parcours sont créés : Scénario, Production, Image, Son, Montage. Dans le cadre d'une convention avec FormaSup', cette troisième année s'effectue en alternance. »

Est ainsi modifié :

« Dans le cadre de la Licence professionnelle technique du son et de l'image, cinq parcours sont créés : Scénario, Production, Image, Son, Montage. Dans le cadre d'une convention de création d'Unité de Formation en Apprentissage (UFA) conclue entre l'Université Lumière Lyon 2 et le Centre de Formation en Apprentissage FORMASUP, cette troisième année s'effectue en alternance. La présente convention organise le reversement du financement lié à cet apprentissage de l'Université Lumière Lyon 2 à la CINEFABRIQUE (cf. article 4-3). »

Article 3

L'article 4 de la convention initiale modifié par l'avenant de février 2018 est modifié comme suit :

ARTICLE 4 : ASPECTS FINANCIERS

Article 4-1 : Dispositions financières générales

Le partenariat a pour principe un échange d'heures équilibré entre les parties, y compris s'il y a un ajustement de plus ou moins 10% du nombre total des heures comme mentionné plus haut.

D'un commun accord, l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique prennent en charge la rémunération chacun des enseignants qu'ils mettent à disposition de l'autre structure de formation, au montant de l'heure de service d'un TD (59.23€ TCC au 1er février 2017). Aucun échange financier n'est prévu entre les parties.

Les heures effectuées dans le cadre du DU comme dans celui de la Licence professionnelle par les enseignant.es-chercheur/cheuses du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 à la CinéFabrique, sont comptabilisées dans leur service statutaire à hauteur du

nombre d'heures que la CinéFabrique assurera au sein du Département ASIE (UFR LES LA). Les heures en sus effectuées par les enseignant.es-chercheur/cheuses du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 à la CinéFabrique sont considérées comme complémentaires (43€ TCC au 1^{er} janvier 2017). Pour autant, l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique décident d'appliquer le principe d'équilibre au volume d'heures TD effectuées entre les parties.

Les enseignant.es-titulaires qui participent à la troisième étape de l'examen d'entrée seront directement rémunéré.es par l'école CinéFabrique, après autorisation de cumul délivrée par l'Université.

Article 4-2 : Répartition des dépenses

La gestion financière du DU et de la Licence Professionnelle est assurée par la CinéFabrique, conformément à une annexe financière prévisionnelle précisant les postes budgétaires pour chaque année de formation, et qu'elle transmet à l'Université Lyon 2 en début d'année. En fin d'année, une évaluation de l'exécution des dépenses sera réalisée, et où le principe d'équilibre Recettes/Dépenses devra s'appliquer pour les deux diplômes.

Article 4-3 : Précisions financières concernant la Licence professionnelle

Le financement des formations par apprentissage obéit au principe de prise en charge versé pour chaque apprenant en contrat d'apprentissage dans une formation et dans une entreprise/administration, conformément aux règles de financement des formations par apprentissage définies dans l'article L6336-14. Un niveau de prise en charge (NPEC) est défini par les CPNE.

Les parties conviennent entre elles, que l'Université Lyon 2, certificateur du diplôme, percevra les recettes de l'apprentissage de son partenaire CFA FORMASUP Ain-Rhône-Loire qui est tenu de lui verser le niveau de prise en charge (NPEC) défini par les CPNE, après déduction faite de la contribution financière qui s'élève en 2020/2021 à 600 € par apprenti et d'éventuelles prestations de service (exemple forfait de 30 € pour l'utilisation de l'outil digital Lé@).

L'Université Lumière Lyon 2 reverse à la CINEFABRIQUE le montant des financements perçus par FORMASUP au titre de la licence professionnelle objet de la présente convention. Toutefois, l'Université n'est tenue de reverser les sommes que dans la limite de sommes effectivement perçues.

Article 4

Les modalités du reversement prévu à l'article 4-3 sont les suivantes :

- Versement 1 : 50 % soit 310 300 € à la date de signature de l'avenant,
- Versement 2 : 25 % soit 155 150 € en juin 2021,
- Versement 3 : 25 % soit 155 150 € en Août ou Septembre 2021.

Article 5

Les autres dispositions de la convention initiale en date du 17/07/2017 demeurent inchangées.

À Lyon, le

Pour l'Université Lumière Lyon 2,

Nathalie DOMPNIER
Présidente de l'Université

Pour l'Ecole CinéFabrique,

Claude MOURIÉRAS
Directeur Général de la CinéFabrique

CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

La CinéFabrique, École technique d'enseignement supérieur privée hors contrat de cinéma et de multimédia en Auvergne Rhône-Alpes, dont le siège social est situé au :
24 rue Emile Decors 69100 Villeurbanne
Représentée par son Directeur général, Monsieur Claude MOURIÉRAS

Préambule :

Membre de la future Communauté d'Universités et d'Établissements du site Lyon/Saint-Étienne, l'Université Lyon 2 est un établissement d'enseignement supérieur placé sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'Université Lyon 2, au sein du Département Arts de la Scène, de l'Image et de l'Écran (ASIE) de l'UFR LESLA (Lettres, Sciences du Langage et Arts), forme les étudiant.es à l'analyse, à la théorie, à l'histoire, à l'esthétique et à la sociologie des arts de la scène et des images. S'agissant du cinéma et de la photographie en particulier, les enseignements fondamentaux se consacrent aux notions et pensées qui façonnent notre culture visuelle. À ce socle théorique fondamental, s'ajoutent d'une part des propositions spécifiques (droit et production, la médiation culturelle, etc.), et d'autre part, des ateliers techniques et pratiques (écritures critique et scénaristique, réalisation, son, montage et post-production, etc.) qui fonctionnent sur une logique de projets.

Une Licence professionnelle (Techniques et pratiques artistiques du montage) permet, lors de la 3^e année, d'offrir une formation théorique, pratique et technique ouverte sur les métiers de la post-production. Cette Licence a pour principaux objectifs de former aux pensées du montage à travers l'acquisition de savoirs théoriques et l'étude de cas pratiques, tout en dispensant des savoirs méthodologiques et techniques qui permettent l'émergence de professionnels capables de s'adapter à tous les types et contextes de productions.

Cette formation prépare à la recherche en études cinématographiques et audiovisuelles et donne accès à différents champs professionnels (métiers des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, du multimédia, du journalisme spécialisé, de la formation et de l'enseignement, de l'animation et de la médiation culturelle, etc.).

La CinéFabrique est une école nationale de cinéma et de multimédia accessible par un recrutement national. Dans un réel souci de mixité sociale, elle forme 30 élèves à parité hommes-femmes à cinq métiers : scénario, production, image, son, montage. Cette école expérimentale a à cœur de développer une pédagogie innovante qui permet l'acquisition d'un bagage théorique, technique et pratique leur permettant la meilleure des insertions professionnelles. Cette école de la pratique est aussi une école du « faire-ensemble », en effet

le cinéma est un art qui ne se conçoit que dans un esprit d'équipe. De par les modalités de son recrutement l'école a pour objectif de s'enrichir de la diversité de ses étudiant.es. Le cinéma étant un art ouvert sur le monde, l'école propose aux étudiant.es des Unités d'Enseignement qui leur permettent de découvrir d'autres pratiques artistiques. Les deux premières années d'enseignement constituent un Diplôme Universitaire ; elles se composent d'une première année en tronc commun et d'une deuxième année de spécialisation. À l'issue de ce Diplôme Universitaire les étudiant.es peuvent entrer en année de Licence professionnelle. Toujours dans un souci constant d'insertion professionnelle, cette année est construite en alternance. Le financement de la formation de la CinéFabrique est assuré entre autre par : des subventions des différentes collectivités territoriales, le Centre National du Cinéma, des subventions de fondations ou de fonds de dotations et tout autre moyen prévu par les statuts. Rappelant que par ailleurs il n'est pas prévu que l'Université Lyon 2 verse de subvention à l'association la CinéFabrique.

Complémentaires dans leurs approches, l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique s'entendent pour renforcer les capacités professionnelles de leurs étudiant.es respectifs/tives. Les deux établissements se retrouvent sur le développement de projets communs, de passerelles pédagogiques, de mutualisation des compétences et des moyens techniques et logistiques mettant en avant un partenariat basé sur des liens de diverses natures profitables à chacun.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

• Article 1-1 :

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique, les termes de fonctionnement du partenariat dans le cadre de la formation proposée par la CinéFabrique. Cette formation comporte cinq parcours : scénario, production, image, son, montage.

Le cursus se déroule sur trois ans et sera sanctionné par l'obtention :

- D'un DU « *Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia* » à l'issue des 2 premières années de la formation. Ce DU mentionnera l'intitulé d'un des cinq parcours suivants choisi en deuxième année : « Scénario », « Production », « Image », « Son », « Montage ».
- D'une Licence professionnelle *Techniques du son et de l'image* à l'issue de la 3^e année. Le diplôme de cette Licence mentionnera l'intitulé d'un des cinq parcours suivants : « Scénario », « Production », « Image », « Son », « Montage ».

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA SCOLARITÉ

• Article 2-1 : Admission et scolarité :

Conditions d'admission au DU :

L'accès au DU est exclusivement réservé aux étudiant.es ayant satisfait à la sélection sur examen d'entrée. La commission pédagogique du DU propose alors la liste des étudiant.es admis.es au DU et la soumet à la validation de la Président.e de l'Université selon la procédure en vigueur.

Modalités de la sélection d'entrée au DU :

Le recrutement est ouvert nationalement chaque année pour 30 places (avec le respect de la parité homme/femme).

Les deux parties rappellent que la délivrance du DU et de la Licence professionnelle relève de la compétence exclusive de l'Université Lyon 2.

Peuvent se présenter au recrutement les élèves qui ont soit :

- le Baccalauréat général ou professionnel.
- le DAEU.
- un diplôme universitaire supérieur.
- pour les élèves qui n'auraient pas le baccalauréat, ils/elles devront présenter à la commission pédagogique du DU un dossier personnel puis à la suite d'un entretien, la commission pédagogique statuera sur leur capacité à intégrer la formation.

Composition de la commission pédagogique du DU : la commission est composée d'un.e Président.e, enseignant.e-chercheur/cheuse du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 et d'un.e suppléant.e, d'un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2 intervenant dans la formation, du/de la responsable pédagogique du DU au sein de la CinéFabrique (le directeur) ou de son/sa représentant.e et d'un.e professionnel.le intervenant dans la formation.

Conditions d'admission à la Licence Professionnelle :

- avoir obtenu le DU « Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia » délivré par l'Université Lyon 2,

Ou

- avoir un diplôme équivalent : dans ce cas, un dossier de candidature et un entretien oral devant la commission pédagogique seront nécessaires pour s'assurer du niveau de connaissances et d'expériences ainsi que de la motivation du candidat.

La commission pédagogique arrête la liste des étudiant.es admis.es à la LP et la soumet à la validation de la Président.e de l'Université selon la procédure en vigueur.

Composition de la commission pédagogique de la LP : la commission est composée d'un.e Président.e, enseignant.e-chercheur/cheuse du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 et d'un.e suppléant.e, d'un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2 intervenant dans la LP, et du/de la responsable pédagogique de la LP au sein de la CinéFabrique (le directeur) ou de son/sa représentant.e et d'un.e professionnel.le intervenant dans la formation.

Scolarité :

Lieu des cours :

Que ce soit pour le DU ou la LP, tous les cours ont lieu dans les locaux de la CinéFabrique. Les étudiant.es doivent respecter le règlement intérieur de l'école qui leur est remis en début de chaque année.

- **D.U. :**

Calendrier et modalités de la formation

Les cours commencent le premier lundi de septembre pour se terminer fin juillet.

Tous les cours ont lieu dans les locaux de la CinéFabrique.

Les cours dispensés par les enseignant.es de l'Université Lyon 2 seront regroupés sur une même journée chaque semaine soit le lundi, soit le vendredi. Ils seront programmés d'un commun accord entre l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique.

Les enseignements assurés par l'Université Lyon 2 dans le cadre de l'UE2 : « Enseignements transversaux ».

A - Analyse critique de films.

B - Histoire du cinéma.

Le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera :

Année 1 : 63 heures.

Année 2 : 63 heures.

Contenu pédagogique :

Le Département ASIE (UFR LESLA) valide le contenu pédagogique des UE 1, 2, 3, 4, 5 et 6, proposé par la CinéFabrique qui en a la charge.

Le contenu pédagogique de l'UE 2 est conçu conjointement par le Département ASIE (UFR LESLA) et la CinéFabrique pour les enseignements A et B.

Selon l'évolution de la coopération, la CinéFabrique, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types de cours issus de l'UE3 et de l'UE4 principalement et ce, en remplacement ou en ajout des cours de l'UE2 déjà pris en charge.

Modalités d'organisation des années (cf. annexe A2 - Maquettes pédagogiques)

Pour la première année la CinéFabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.

Pour la deuxième année la CinéFabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.

Pour la première année l'Université Lyon 2 assure 6 ECTS.

Pour la deuxième année l'Université Lyon 2 assure 6 ECTS.

Absences et assiduité :

Tous les cours sont obligatoires. Toute absence doit être communiquée et justifiée par un certificat médical. En l'absence de justification, des sanctions pourront être prises à l'égard de l'étudiant.e.

Modalités du contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme

Les modalités d'évaluation retenues relèvent toutes du régime de contrôle continu des connaissances.

Chaque semestre la CinéFabrique transmet à l'Université Lyon 2 les résultats des évaluations

nécessaires à la validation des ECTS cumulables pour l'obtention finale du DU.

L'Université Lyon 2 reste la seule habilitée à décerner le DU.

Le calendrier des jurys sera établi d'un commun accord entre l'équipe pédagogique Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique.

Le jury du diplôme sera présidé par un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2. Outre le/la Président.e et son/sa suppléant.e, il est composé d'enseignant.es-chercheur/cheuses de l'Université Lyon 2, du Directeur de la CinéFabrique ou de son/sa représentant.e, des responsables pédagogiques des deux premières années et de professionnel.les intervenants au sein de la formation.

Le diplôme du DU est établi sous le sceau de l'Université Lyon 2 et signé par son Président.

Par ailleurs chaque étudiant.e se verra remettre le diplôme de l'Ecole de la CinéFabrique.

- **Licence professionnelle** : les règles de scolarité applicables sont celles énoncées dans l'Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence professionnelle et le Règlement général de scolarité de Licence 2016-2020.

Dans le cadre de la Licence professionnelle *Technique du son et de l'image*, cinq parcours sont créés : Scénario, Production, Image, Son, Montage.

Dans le cadre d'une convention avec FormaSup', cette troisième année s'effectue en alternance.

Seul.es les étudiant.es qui ont réussi le recrutement peuvent intégrer l'année de Licence professionnelle.

Les cours commencent début septembre pour se terminer fin août.

La maquette pédagogique fait alterner des périodes de présence à la CinéFabrique avec des périodes de présence en entreprise.

Pour tenir compte de la réalité du secteur d'activité, les périodes en entreprise se déploieront sur de longues périodes (24.6 semaines. Les 0.6 semaines correspondent au cumul de 3 jours de bilan avec un intervenant, soit 1 jour à la fin de chaque stage) de façon à permettre à l'apprenti.e de suivre l'entièreté d'un processus de travail.

Interventions pédagogiques

Les cours assurés annuellement par les enseignant.es de l'Université Lyon 2 seront regroupés sur une même semaine de 21 h. Ils seront programmés d'un commun accord entre l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique.

Les enseignements assurés par l'Université Lyon 2 dans le cadre de l'UE2 : « Enseignements transversaux ».

A - Analyse critique de films.

B - Histoire du cinéma.

Le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera en 3^e année de 21 heures,

en sachant que le nombre d'heures dispensées par les enseignant.es-chercheur/cheuses de l'Université Lyon 2 aboutissant à l'obtention de la LP s'élève à 147 heures (DU = 2 x 63h ; LP = 21h).

Une variation de + ou - 10% de ce volume d'heures est accepté par les deux parties.

Contenu pédagogique :

Le Département ASIE (UFR LESLA) valide le contenu pédagogique des UE 1, 2, 3, 4, 5 et 6, proposé par la CinéFabrique qui en a la charge.

Le contenu pédagogique de l'UE 2 est conçu conjointement par le Département ASIE (UFR LESLA) et la CinéFabrique pour les enseignements A et B.

Selon l'évolution de la coopération, la CinéFabrique, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types de cours issus de l'UE3 et de l'UE4 principalement et ce, en remplacement ou en ajout des cours de l'UE2 déjà pris en charge.

Modalités d'organisation de l'année (cf. annexe A2 - Maquettes pédagogiques)

Pour la troisième année la CinéFabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.

Pour la troisième année l'Université Lyon 2 assure 6 ECTS.

Modalités du contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme

Les modalités d'évaluation retenues relèvent pour partie du régime de contrôle continu des connaissances.

Chaque semestre la CinéFabrique transmet à l'Université Lyon 2 les résultats des évaluations nécessaires à la validation des ECTS cumulables pour l'obtention finale de la Licence professionnelle.

Étant entendu que l'Université Lyon 2 reste la seule habilitée à décerner la Licence professionnelle.

Les modalités d'évaluation relèvent également de travaux de fin d'année :

- Rapport de stage écrit
- Mémoire pratique (travail pratique mettant en lumière l'élaboration d'un projet cinématographique)
- Participation au minimum à 5 films collectifs de fin d'étude.

Le calendrier des jurys sera établi d'un commun accord entre l'équipe pédagogique Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique.

Le jury du diplôme sera présidé par un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2 et d'un.e suppléant.e, du Directeur de la CinéFabrique ou de son/sa représentant.e, d'un.e enseignant.e-chercheur/cheuse parmi l'équipe pédagogique de la LP et de deux professionnel.les intervenants au sein de la formation, conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la composition des jurys de Licence professionnelle.

Le diplôme de la Licence professionnelle est établi sous le sceau de l'Université Lyon 2 et signé

par sa Présidente.

Par ailleurs chaque étudiant.e se verra remettre le diplôme de l'Ecole nationale de cinéma et de multimédia.

- **Article 2-2 : Gestion administrative et moyens :**

Les deux établissements s'accordent pour assurer :

- aux services de scolarité, toutes les conditions garantissant le bon déroulement de la gestion pédagogique et des inscriptions administratives des étudiant.es ;
- aux étudiant.es, tous les moyens et conditions leur permettant de réaliser leur cursus dans de bonnes conditions pédagogiques.

Droits d'inscription :

En sus des droits de scolarité qu'ils/elles verseront à l'association, chaque étudiant.e de la CinéFabrique règlera ses droits d'inscription directement à l'agent comptable de l'Université Lyon 2, prévenu au préalable par l'UFR LESLA.

Demande de bourse d'étude : tout.e étudiant.e candidat.e à la formation peut demander au CROUS l'obtention d'une bourse d'enseignement accordée sur critères sociaux.

Coordination administrative :

Selon la procédure validée par l'UFR LESLA a qui incombe la responsabilité administrative de la scolarité des étudiant.es, la CinéFabrique coordonnera l'admission des étudiant.es (en centralisant et en transmettant à la commission pédagogique les dossiers de demande d'accès), le suivi des inscriptions administratives, la gestion des moyens administratifs, le bon déroulement des enseignements, la mise en œuvre des moyens de contrôle des acquis, la transmission des notes à l'Université Lyon 2.

L'Université Lyon 2 validera la liste des étudiant.es accédant à la formation et prendra en charge la saisie des notes et la délivrance du diplôme.

Délivrance des diplômes :

Les diplômes du DU et de la Licence professionnelle sont établis sous le sceau de l'Université Lyon 2 et signés par sa Présidente.

- **Article 2-3 : Aspects pédagogiques :**

Coordination pédagogique :

La cohérence pédagogique se fonde sur le document des maquettes pédagogiques joint en annexe. Cependant c'est le Directeur de la CinéFabrique qui est responsable de la pédagogie au sein de l'école. Pour le seconder dans cette tâche, il est accompagné de trois référent.es (un.e par année), chacun.e étant en charge de l'organisation matérielle des études et de la coordination des intervenant.es.

Conseil pédagogique :

Le Conseil pédagogique de l'école se réunit deux fois par an. C'est en son sein que l'ensemble des décisions liées à la pédagogie sont prises. Le conseil est composé du Directeur et de la/du secrétaire générale de l'école, d'un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2 (enseignant à l'école), d'un.e intervenant.e par parcours, des trois référent.es pédagogiques et d'un.e représentant.e des étudiant.es.

Comité de recherche pédagogique :

Afin que l'école garde et améliore sa pédagogie innovante, une fois par an se réunit un comité de recherche pédagogique. Il est composé des membres du Conseil pédagogique et de personnalités extérieures : professionnel.les du cinéma, chercheur/cheuses en pédagogie, artistes, philosophes... La mobilité et l'adaptation de l'école à la modernité, à de nouvelles tendances ou à de nouveaux supports sont les notions vitales d'une pédagogie innovante.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS DE LA CINÉFABRIQUE

Sur proposition de l'UFR LESLA, la CinéFabrique mènera à destination des étudiant.es de L2 et de Master plusieurs ateliers de pratique cinématographique sur le campus de Bron ou dans les locaux de la CinéFabrique (selon les moyens engagés par ces interventions), ateliers dont la liste est conçue conjointement chaque année par le Département ASIE (UFR LESLA) et la CinéFabrique. Cette liste reste soumise aux évolutions de la formation dispensée à l'Université Lumière Lyon 2, à ses moyens, besoins et orientations pédagogiques qui pourront évoluer.

Dans le cadre de ces ateliers, la CinéFabrique s'engage à mettre à disposition de la formation le matériel technique et industriel nécessaire à son bon déroulement.

Selon l'évolution de la coopération, le Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique de la CinéFabrique, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types ateliers en remplacement ou en ajout des cours déjà pris en charge.

ARTICLE 4 : ASPECTS FINANCIERS**• Article 4-1 : Disposition financière générale**

Le partenariat a pour principe un échange d'heures équilibré entre les parties, y compris s'il y a un ajustement de plus ou moins 10% du nombre total des heures comme mentionné plus haut.

D'un commun accord, l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique prennent en charge la rémunération chacun des enseignants qu'ils mettent à disposition de l'autre structure de formation, au montant de l'heure de service d'un TD (59.23€ TCC au 1^{er} février 2017). Aucun échange financier n'est prévu entre les parties.

Les heures effectuées dans le cadre du DU comme dans celui de la Licence professionnelle par les enseignant.es-chercheur/cheuses du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 à la CinéFabrique, sont comptabilisées dans leur service statutaire à hauteur du nombre d'heures que la CinéFabrique assurera au sein du Département ASIE (UFR LESLA). Les heures en sus effectuées par les enseignant.es-chercheur/cheuses du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 à la CinéFabrique sont considérées

comme complémentaires (43€ TCC au 1^{er} janvier 2017). Pour autant, l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique décident d'appliquer le principe d'équilibre au volume d'heures TD effectuées entre les parties.

- **Article 4-2 : Répartition des dépenses**

La gestion financière du DU et de la Licence Professionnelle est assurée par la CinéFabrique, conformément à une annexe financière prévisionnelle précisant les postes budgétaires pour chaque année de formation, et qu'elle transmet à l'Université Lyon 2 en début d'année.

En fin d'année, une évaluation de l'exécution des dépenses sera réalisée, et où le principe d'équilibre Recettes/Dépenses devra s'appliquer pour les deux diplômes.

ARTICLE 5 : ASPECTS JURIDIQUES

- **Article 5-1 : Cadre de validité de la présente convention**

La présente convention est valide à compter de l'année universitaire 2016-2017, et pendant toute la durée du prochain contrat quinquennal 2016-2020.

Elle prend effet dès son adoption par les instances compétentes des partenaires

- **Article 5-2 : Prolongation de la présente convention**

Sous la responsabilité des référents pédagogiques, une évaluation globale du partenariat sera réalisée chaque fin d'année.

En cas de prolongation de la présente convention, les partenaires devront rédiger un avenant. Les modalités financières seront revues en fonction des charges d'enseignement de chaque établissement (cf. article 3-2).

- **Article 5-3 : Dénonciation de la présente convention**

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1^{er} avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

- **Article 5-5 : Règlement des litiges**

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation des tribunaux compétents.

- **Article 5-6 : Exemplaires originaux et annexes**

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties.

Les représentants des établissements partenaires conserveront un exemplaire de la convention et de chaque annexe, à savoir :

- A1 - Transmission des notes entre établissements
- A2 – Maquettes pédagogiques

À Lyon, le 17/07/2017.

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER
Présidente de l'Université

Signature et cachet

A blue ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2" in the center, with "ACADÉMIE DE LYON" repeated around the perimeter.

À, le

Pour l'Ecole CinéFabrique
Claude MOURIÉRAS
Directeur Général de la CinéFabrique

Signature et cachet

A blue ink signature is written over the text "La Ciné Fabrique". Below the name, the address "24 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne" and the Siret number "Siret : 803 829 795 00027" are printed.



AVENANT N°1 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE

Vu la convention de partenariat pédagogique signée le 27/09/2017 par l'Université Lumière Lyon 2 et le Lycée polyvalent Hector Guimard (annexe) ;

Article 1 : Identification des parties initiales

L'Université Lumière Lyon 2,
Dont le siège est situé 86 rue Pasteur – 69635 LYON cedex 07
Représentée par sa Présidente, Nathalie DOMPNIER
ci-après désignée « Université Lyon 2 »

a conclu le 27 septembre 2017 une convention de partenariat pédagogique avec :

Le Lycée polyvalent Hector Guimard,
Dont le siège est situé au 23 rue Claude Veyron – 69007 LYON
Représentée par sa Proviseure, Lydia ADVENIER
ci-après désignée « Lycée Guimard »

Article 2 : Modification de la durée de la convention initiale

Conformément à l'article 6 de la convention de partenariat visée ci-dessus la convention établie pour l'année universitaire 2017-2018 concernant le partenariat relatif à la Licence professionnelle Guide-Conférencier et plus spécifiquement à son UE Projet tuteuré, est reconduite pour l'année universitaire 2020-2021.

Article 3 : Modification l'annexe 1

L'annexe 1 de la convention de partenariat visée ci-dessus est modifié comme suit :

ACTION SPECIFIQUE

Diplôme Métiers du tourisme : Licence professionnelle Guide-Conférencier et plus spécifiquement à son UE Projet tuteuré

Calendrier prévisionnel pour l'année universitaire 2020/2021 :

- Jeudi 18 mars 2021
- Jeudi 25 mars 2021
- Jeudi 29 mars 2021

Article 4 :

Les autres dispositions de la convention initiale en date du 27/09/2017 restent inchangées.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Université Lyon 2

La Proviseure du Lycée Guimard

Nathalie DOMPNIER

Lydia ADVENIER



CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Lycée polyvalent Hector Guimard, établissement public local d'enseignement, situé au 23 rue Claude Veyron, 69007 Lyon, représenté par sa proviseure, **Madame Lydia ADVENIER**, d'une part

ET

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, représentée par sa présidente, **Madame Nathalie DOMPNIER**, ci-après désigné par « l'ULL2 » d'autre part.

Pour le compte de l'UFR « Temps et Territoires » comprenant les départements de Géographie et Aménagement, Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Tourisme et Urbanisme, ci-après désignés par « l'UFR ».

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU PARTENARIAT

La présente convention porte sur la mise en œuvre de la coopération entre l'UFR et le Lycée public Hector Guimard. Elle vise à renforcer la coopération entre les étudiant.es et les lycéen.nes.

Les partenaires s'engagent à poursuivre deux objectifs :

- Le rapprochement du lycée public et de l'UFR afin d'organiser des actions culturelles communes.
- Le renforcement de l'accès de tous les lycéen.nes à la culture en utilisant les visites guidées comme outil de lecture et de compréhension de l'espace public et de son histoire.

ARTICLE 2 : NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

Dans le cadre de la formation de LPGC, les étudiant.es sont amené.es à être mis.es en situation de guidage avec différents publics. Ces mises en situation visent à donner de l'assurance et de l'expérience aux étudiant.es face à ces publics.

Le projet prévoit de programmer des sorties avec les lycéen.nes guidées par les étudiant.es de LPGC.

Ces sorties seront organisées sur le temps scolaire comme sur le temps de l'internat pour les élèves concerné.es. Les sorties pourront être à la fois obligatoires et sur la base du volontariat selon les dates.

Les lycéen.nes seront donc amené.es à suivre des visites guidées données par les étudiant.es de cette formation afin, d'une part, de servir de public et, d'autre part, de bénéficier d'apports culturels

variés.

ARTICLE 3 : MOYENS HUMAINS ET REALISATION

3.1. Un échange de qualité

Les étudiant.es de la LPGC pourront assurer à la fois des visites de découverte des quartiers historiques de la ville de Lyon comme des visites thématiques plus poussées. Cet exercice devra être effectué dans un cadre défini par les enseignant.es responsables de la formation LPGC.

3.2. Les moyens humains de réalisation des sorties.

Des groupes d'étudiant.es de 3 à 6 personnes, encadrés et accompagnés par un.e ou plusieurs coordinateurs/trices – formateurs/trices de l'UFR.

Les étudiant.es de la formation de LPGC viennent de divers horizons : après avoir suivi des cursus en histoire, histoire de l'art, BTS tourisme, langues, archéologie... ou venant de la vie professionnelle, leurs domaines de compétences sont très variés. Ils pourront ainsi partager leur expérience avec les lycéen.nes.

Si cet échange a un but éducatif, il ne faut pas perdre de vue que les étudiant.es ne sont pas encore des guides professionnels.

Un.e interlocuteur/trice référent.e identifié.e au sein de l'établissement :

Ce/cette référent.e sera le contact privilégié du/de la coordinateur/trice – formateur/trice de l'Université, afin de les aider à organiser les différentes sorties et leur faciliter les échanges et le regroupement des élèves.

Personne référente de l'établissement : M. Dorian GUIGUET, AED.

D'autre part, la/le responsable de formation, sera en relation régulièrement avec le/la référent.e de l'établissement pour un suivi du projet et d'éventuels réajustements de fonctionnement, le cas échéant. Un échange préalable à l'intervention des étudiant.es aura lieu si possible entre le/la référent.e et le/la responsable de formation.

3.3. Les moyens matériels pour la réalisation des sorties.

Les sorties devront s'effectuer selon l'organisation définie entre le/la référent.e et le/la responsable de formation préalablement.

Elles devront répondre aux critères suivants :

- Se dérouler sur le territoire de la Métropole de Lyon.
- Être accessible en transports en commun et à distance raisonnable.
- Suivre un effort particulier d'adaptation au public.

ARTICLE 4 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LE PARTENARIAT

La présente convention concerne les classes dont dispose

-le lycée, à savoir :

- la classe de Troisième
- la classe de CAP
- les classes de Seconde
- les classes de Première
- les classes de Terminale
- les classes de BTS
- les classes de Licence pro
- les lycéen.nes admis à l'internat

- l'UFR, à savoir :
- la classe de LPGC.

ARTICLE 5 : SUIVI-EVALUATION-MEDIATION

La/le responsable de formation et le/la référent.e de l'établissement Dorian GUIGUET s'engagent mutuellement à contribuer aux conditions de réussite des sorties organisées et guidées par les étudiant.es et à en évaluer les acquis dans le cadre de la formation. Pour ce faire, ils/elles échangeront autant que de besoin.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

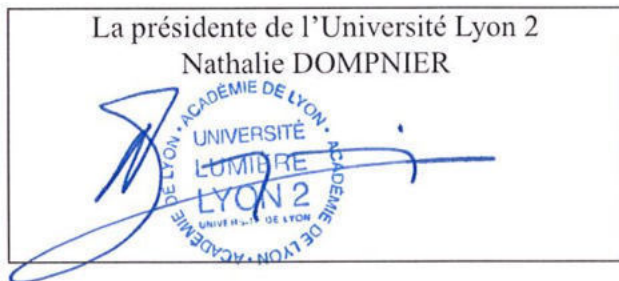
La convention s'applique à tous les étudiant.es de LPGC à compter de la rentrée 2017. Elle est valable pour une durée d'un an. Elle sera reconduite annuellement par la rédaction d'un avenant comprenant le calendrier des visites effectuées.

ARTICLE 7: MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat pourra être modifiée par les Parties par voie d'avenants.

Fait à *LYON*..... en 3 exemplaires originaux, le *27/03/2017*.

La présidente de l'Université Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

A blue ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "ACADEMIE DE LYON", "UNIVERSITE LUMIERE LYON 2", and "UNIVERSITE DE LYON".

La proviseure du Lycée Hector Guimard,
Lydia ADVENIER

A purple ink signature is written over a circular red stamp. The stamp contains the text "Lycée H.G. LYON", "Hector Guimard", and "Proviseure".

ANNEXE 1 – ACTION SPÉCIFIQUE

Diplôme Métiers du tourisme : Licence Professionnelle Guide conférencier

Parcours : Guide-conférencier

UE Projet tuteuré

Calendrier prévisionnel des rencontres et sorties pour l'année universitaire 2017/2018 :

Décembre : les étudiant.es de la LPGC rencontrent les élèves au Lycée Hector Guimard.

Mars : 3 visites d'1h chacune sont organisées à Lyon, 2 visites avec les internes du Lycée, 1 visite avec la classe de 3^{ème} PrepaPro. Elles feront l'objet d'un bilan au Lycée Hector Guimard en présence des élèves ainsi que d'une soutenance à l'Université Lyon 2 en présence du/des coordinateurs de la formation.



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE A LA L3 DE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT**

Entre

L'Université Lumière - Lyon 2, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
sise 86 rue Pasteur 69007 Lyon,
représentée par sa Présidente Madame Nathalie DOMPNIER,
ci-après désignée « Université Lyon 2 »

Et

l'École normale supérieure de Lyon, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
sise 15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07
représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON
ci-après désignée « ENS de Lyon »

Il est convenu ce qui suit :

Vu la convention de partenariat du 11 novembre 2016 relative à la **L3 de géographie et aménagement** entre l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon (annexe 1) ;

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

La convention de partenariat visée ci-dessus est modifiée comme suit :

Dans le Préambule, est ajouté un 2^{ème} alinéa prévoyant que :

« La validation du diplôme d'établissement par les élèves et les étudiant.es de l'ENS de Lyon nécessite l'obtention de 15 crédits ECTS à l'ENS de Lyon durant leur première année de formation. Cependant, la priorité restant l'obtention de la licence délivrée par l'Université Lyon 2, les choix d'options pour valider ces 15 crédits ECTS à l'ENS de Lyon se doivent d'être compatibles avec l'organisation pédagogique de la licence. »

1. Inscription administrative

Le 2^{ème} alinéa est remplacé par :

« Le responsable du cursus de L3 de Géographie à l'ENS de Lyon enverra avant le 10 septembre de l'année universitaire la liste des élèves et étudiant.es concernés au secrétariat du service Scolarité de l'ENS de Lyon et au secrétariat du service de la Scolarité des L3 de l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2 ».

2. Organisation pédagogique

2.1 Scolarité

Le tableau du Parcours « Environnement », Semestre 5, est modifié comme suit :

Université Lyon 2	ECTS	ENS de Lyon	ECTS
UE A5 : DU SYSTEME HYDROLOGIQUE A L'ESPACE AMENAGE - Géomorphologie fluviale (CM + TD) - Gestion des hydrosystèmes continentaux (CM + TD)	5		
UE B5 : MONDIALISATION ET REPRESENTATIONS DE LA NATURE - Territoires ruraux et systèmes alimentaires dans le monde (CM) - Représentations de la nature (CM)		Atelier d'initiation à la recherche Introduction à la géographie de l'environnement	5
UE C5 : REPRESENTATIONS ET POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT - Politiques de l'environnement (CM) - Enjeux environnementaux et milieux urbains (CM)	5		
UE D5 : GEOMATIQUE - SIG et géotraitement (CM+TD) - SIG télédétection (CM+TD)		Géomatique	5
UE E5 : GESTION DES TERRITOIRES - Histoire des sciences et techniques de l'environnement - Institutions et acteurs des territoires urbains (CM)	2.5	Histoire et épistémologie de la géographie	2.5
UE TR5 : - Anglais disciplinaire - Ecole de terrain (3ème semaine de septembre)	2.5	Langue vivante (Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol niveau baccalauréat au moins)	2.5
	15		15

Le tableau du Parcours « Environnement », Semestre 6 est modifié comme suit :

Université Lyon 2	ECTS	ENS de Lyon	ECTS
UE A6 : ENVIRONNEMENTS ACTUELS ET PASSES • Milieux zonaux et azonaux (CM + TD) • Paléoenvironnements (CM + TD)	6		
UE B6 : Environnements et sociétés (1) • Aléas, catastrophes et risques (CM + TD) • Aménités environnementales et services écosystémiques (CM + TD)	6		
UE C6 : Environnements et sociétés (2)			
• Population, ressources, environnement (CM+TD)	3		
• <i>Géopolitique des ressources (CM+TD)</i>		Géopolitique	3,5
UE D6 : GEOMATIQUE ET ENVIRONNEMENT • <i>SIG et Télédétection appliquée à l'environnement (CM+TD)</i>		Géomatique	3
UE E6 : APPROFONDISSEMENT EN SCIENCES SOCIALES			3
• <i>Anthropologie, nature et environnement (CM)</i>		Histoire et épistémologie de la géographie	
• <i>Ressources du développement rural (CM 6 séances)</i>			
UE TR6 :			
• <i>Anglais disciplinaire</i>		Langue vivante (Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol niveau baccalauréat au moins)	3
• <i>TIC : méthode d'enquêtes</i>		Atelier d'initiation à la recherche	2,5
	15		15

Le tableau du Parcours « Ville et urbanisme », Semestre 5 est modifié comme suit :

Université Lyon 2	ECTS	ENS de Lyon	ECTS
UE A5 : SAVOIRS DISCIPLINAIRES APPLIQUES A LA VILLE			
• <i>Géographie de la France urbaine (CM)</i>		Introduction à la géographie de l'environnement	2,5
• <i>Histoire urbaine (CM)</i>		Histoire et épistémologie de la géographie	2,5
UE B5 : CADRES INSTITUTIONNELS DE L'URBANISME • Institutions et acteurs des territoires urbains (CM) • Droit de l'urbanisme (CM)	5		
UE C5 : VILLE ET ENVIRONNEMENT • Politiques de l'environnement (CM) • Enjeux environnementaux et milieux urbains (CM)	5		

UE D5 : SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES APPLIQUES A LA VILLE - Analyse morphologique et paysages urbains (CM+TD) - Theory and practice of urban planning (CM+TD)	5		
UE E5 : Outils informatiques C2S (Cartographie, statistiques, SIG) (CM+TIC)		Géomatique	5
UE TR5 :			
Langues au choix		Langue vivante (Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol niveau baccalauréat au moins)	2,5
Entrepreneuriat : projet tuteuré/voyage de terrain		Atelier d'initiation à la recherche	
	15		15

Le tableau du Parcours « Ville et urbanisme », Semestre 6 est modifié comme suit :

Université Lyon 2	ECTS	ENS de Lyon	ECTS
UE A6 : SAVOIRS DISCIPLINAIRES APPLIQUES A LA VILLE - Économie urbaine (CM) - Sociologie urbaine et pratiques de la ville (CM)	5		
UE B6 : CADRES THEORIQUES DE L'URBANISME Théories de l'urbanisme et de la planification (CM)		Atelier d'initiation à la recherche	2,5
Approches comparées de l'aménagement urbain (CM)		Géopolitique	2,5
UE C6 : SAVOIR-FAIRE PRATIQUES APPLIQUES A LA VILLE Atelier de diagnostic urbain et territorial (CM+TD)	2,5		
Recueil et traitement des données en géographie (CM+TD)		Histoire et épistémologie de la géographie	2,5
UE D6 : MOBILISATIONS URBAINES ET OUVERTURES INTERNATIONALES APPROFONDISSEMENT THEMATIQUE - Mobilisations habitantes et alternatives participatives (CM) - Villes et territoires : approches internationales (CM)	5		
UE E6 : APPROFONDISSEMENTS THEMATIQUES C2S (Cartographie, statistiques, SIG) (L2) (CM+TIC)		Géomatique	5
UE TR6 :			
Composition urbaine et image de la ville (CM+TD)	2,5		
- PPP : Découverte du champ professionnel, voyage de terrain - TIC : méthodes d'enquêtes		Langue vivante (Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol niveau baccalauréat au moins)	2,5
	15		15

2.2. Coordonnées des services et calendrier de transmission des notes

Le 2^{ème} alinéa est remplacé par :

« Le secrétariat du service Scolarité L3 de l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2 peut être contacté à l'adresse suivante :

licence-geo@liste.univ-lyon2.fr »

3. Régime d'assiduité

L'article relatif au régime d'assiduité est remplacé par :

« Une dispense d'assiduité pourra être accordée aux élèves et étudiant.es de l'ENS de Lyon pour les enseignements validés à l'Université Lyon 2. Elle concerne uniquement les élèves exerçant une activité professionnelle (au moins 17,5 h/semaines), les chargés de famille, les élèves en situation de handicap, les élèves assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, les sportifs et musiciens de haut niveau.

Cette dispense d'assiduité devra être validée par le responsable du cursus de L3 de Géographie et aménagement à l'Université Lyon 2 et par le responsable du cursus de L3 Géographie et aménagement à l'ENS de Lyon et par le Doyen de l'UFR Temps et Territoires. Elle devra être demandée au plus tard à la fin de la troisième semaine de cours du semestre concerné. »

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES DE LA CONVENTION

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et est valide pour toute la durée du nouveau contrat 2016-2020 (soit jusqu'au 31 août 2022, compte-tenu du nouveau calendrier fixé par le MESR).

Toute modification entraînera la rédaction d'un nouvel avenant.

Le présent avenant pourra être dénoncé par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1^{er} juin de l'année en cours, pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Université Lyon 2

Le Président de l'ENS de Lyon

Nathalie DOMPNIER

Jean-François PINTON

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA L3 DE
GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT
ENTRE
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE - LYON 2
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière-Lyon 2,
Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07**

**Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER
ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

Et

**L'École normale supérieure de Lyon,
Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07**

**Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON
ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour la troisième année de la Licence de Géographie et aménagement et établissent à cette fin la présente convention de partenariat.

Préambule

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon, les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique concernant la L3 de Géographie et aménagement, en vue de la délivrance du diplôme de Licence de Géographie et aménagement, pour les parcours « Environnement », et « Ville et urbanisme ».

1. Inscription administrative

Les élèves intégrant l'ENS de Lyon sont admis de plein droit en Licence de Géographie et aménagement de l'Université Lyon 2 et acquittent les frais de scolarité de l'Université. La commission pédagogique est informée de ce dispositif.

Le responsable du cursus de L3 de Géographie à l'ENS de Lyon enverra avant le 15 septembre de l'année universitaire la liste des élèves concernés au secrétariat du service Scolarité de l'ENS de Lyon et au secrétariat du service de la Scolarité des L3 de l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2.

2. Organisation pédagogique

2.1 Scolarité

Les élèves de l'ENS de Lyon inscrits en L3 de Géographie et aménagement à l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2 peuvent, au choix, suivre les parcours « Environnement » ou « Ville et urbanisme ».

Les enseignements sont suivis et validés à l'université ou à l'ENS suivant les tableaux suivants (en italique figurent les enseignements de l'Université Lyon 2 dont les élèves de l'ENS de Lyon sont dispensés puisqu'ils suivent, à la place, des enseignements de l'ENS de Lyon) :

Parcours « Environnement », Semestre 5

Université Lyon 2	ECTS	ENS de Lyon	ECTS
UE A5 : DU SYSTEME HYDROLOGIQUE A L'ESPACE AMENAGE - Géomorphologie fluviale (CM + TD) - Gestion des hydrosystèmes continentaux (CM + TD)	5		
UE B5 : MONDIALISATION ET REPRESENTATIONS DE LA NATURE - Systèmes alimentaires et mondialisation (CM) - Représentations de la nature (CM)		Atelier d'initiation à la recherche Introduction à la géographie de l'environnement	5
UE C5 : REPRESENTATIONS ET POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT - Politiques de l'environnement (CM) - Enjeux environnementaux et milieux urbains (CM)	5		
UE D5 : GEOMATIQUE - SIG et géotraitement (CM+TD) - SIG télédétection (CM+TD)		Géomatique	5
UE E5 : GESTION DES TERRITOIRES - Histoire des sciences et techniques de l'environnement - Institutions et acteurs des territoires (CM)	2,5	Histoire et épistémologie de la géographie	2,5
UE TR5 : - Anglais disciplinaire - Ecole de terrain	2,5	Langue vivante (Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol niveau baccalauréat au moins)	2,5

	15		15
--	----	--	----

Parcours « Environnement », Semestre 6

Université Lyon 2	ECTS	ENS de Lyon	ECTS
UE A6 : ENVIRONNEMENTS PASSES - Milieux littoraux, de montagne, arides et tropicaux (CM + TD) - Paléoenvironnements (CM + TD)	7		
UE B6 : Environnements et sociétés (1) - Aléas, catastrophes et risques (CM + TD) - Aménités environnementales et services écosystémiques (CM + TD)	7		
UE C6 : Environnements et sociétés (2) Population, ressources, environnement (CM+TD)	3,5		
Géopolitique des ressources (CM+TD)		Géopolitique	3,5
UE D6 : GEOMATIQUE ET ENVIRONNEMENT SIG et Télédétection appliquée à l'environnement (CM+TD)		Géomatique	3
UE E6 : APPROFONDISSEMENT EN SCIENCES SOCIALES Anthropologie, nature et environnement (CM)		Histoire et épistémologie de la géographie	3
UE TR6 : - Anglais disciplinaire - TIC		Langue vivante (Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol niveau baccalauréat au moins)	3
		Atelier d'initiation à la recherche	
	17,5		12,5

Parcours « Ville et urbanisme », Semestre 5

Université Lyon 2	ECTS	ENS de Lyon	ECTS
UE A5 : SAVOIRS DISCIPLINAIRES APPLIQUES A LA VILLE - Géographie de la France urbaine (CM) - Histoire urbaine (CM)		Introduction à la géographie de l'environnement	2,5
		Histoire et épistémologie de la géographie	2,5
UE B5 : CADRES INSTITUTIONNELS DE L'URBANISME - Institutions et acteurs des territoires (CM) - Droit de l'urbanisme (CM)	5		
UE C5 : VILLE ET ENVIRONNEMENT - Politiques de l'environnement (CM) - Enjeux environnementaux et milieux urbains (CM)	5		
UE D5 : SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES APPLIQUES A LA VILLE Analyse morphologique et paysages	2,5		

urbains (CM+TD)			
• <i>Composition urbaine et images de la ville (CM+TD)</i>		Atelier d'initiation à la recherche	2,5
UE E5 : Outils informatiques			
• <i>C2S (Cartographie, statistiques, SIG) (CM+TIC)</i>		Géomatique	5
UE TR5 :			
• <i>Langues au choix</i>		Langue vivante (Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol niveau baccalauréat au moins)	2,5
• <i>Entrepreneuriat : projet tutoré/voyage de terrain</i>	2,5		
	15		15

Parcours « Ville et urbanisme », Semestre 6

Université Lyon 2	ECTS	ENS de Lyon	ECTS
UE A6 : SAVOIRS DISCIPLINAIRES APPLIQUES A LA VILLE	5		
• Économie urbaine (CM)			
• Sociologie urbaine et pratiques de la ville (CM)			
UE B6 : CADRES THEORIQUES DE L'URBANISME			
• Théories de l'urbanisme et de la planification (CM)	2,5		
• <i>Approches comparées de l'aménagement urbain (CM)</i>		Géopolitique	2,5
UE C6 : SAVOIR-FAIRE PRATIQUES APPLIQUES A LA VILLE			
• Atelier de diagnostic urbain et territorial (CM+TD)	2,5		
• <i>Recueil et traitement des données en géographie (CM+TD)</i>		Histoire et épistémologie de la géographie	2,5
UE D6 : MOBILISATIONS URBAINES ET OUVERTURES INTERNATIONALES APPROFONDISSEMENT THEMATIQUE	5		
• Mobilisations habitantes et alternatives participatives (CM)			
• Villes et territoires : approches internationales (CM)			
UE E6 : APPROFONDISSEMENTS THEMATIQUES			
• <i>C2S (Cartographie, statistiques, SIG) (L2) (CM+TIC)</i>		Géomatique	5
UE TR6 :			
• <i>Theory and practice of urban planning (CM+TD)</i>		Langue vivante (Allemand, Anglais, Italien ou Espagnol niveau baccalauréat au moins)	2,5
• PPP : Découverte du champ professionnel, voyage de terrain		Atelier d'initiation à la recherche	2,5
• TIC			
	15		15

Les notes obtenues à l'ENS de Lyon seront transmises par le secrétariat du service Études et Scolarité de l'école au service de la scolarité L3 de l'UFR Temps et Territoires qui les

reportera dans le relevé de notes semestriel de ces élèves.

Les élèves de l'ENS de Lyon inscrits en L3 de Géographie et aménagement seront soumis au régime d'examen et à la charte des examens en vigueur pour l'obtention de leur troisième année de licence, sous réserve des particularités instaurées au titre de la présente convention.

2.2. Coordonnées des services et calendrier de transmission des notes

Le secrétariat du service Études et Scolarité de l'ENS de Lyon peut être contacté à l'adresse suivante :

etudes_departements_lss@ens-lyon.fr

Le secrétariat du service Scolarité L3 de l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2 peut être contacté à l'adresse suivante :

pauline.magne@univ-lyon2.fr

Le secrétariat du service Scolarité L3 de l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2 transmettra chaque année, au plus tard le 15 octobre, le calendrier de l'année universitaire en cours au secrétariat du service Études et Scolarité de l'ENS de Lyon et informera ce dernier de la date de transmission des notes.

3. Régime d'assiduité

Une dispense d'assiduité pourra être accordée aux élèves de l'ENS de Lyon pour les enseignements validés à l'Université Lyon 2.

Cette dispense d'assiduité devra être validée par le responsable du cursus de L3 d'histoire à l'Université Lyon 2 et par le responsable du cursus de L3 d'histoire à l'ENS de Lyon.

4. Litige

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

A défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

5. Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2016 et est valide pour toute la durée du nouveau contrat 2016-2020 (soit jusqu'au 31 août 2021).

Toute modification entraînera la rédaction d'un avenant.

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1^{er} juin de l'année en cours, pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Le 10.11.2016.

La Présidente
de l'Université - Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

Signature et cachet

Le

Le Président
de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

Signature et cachet

ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON



Accord de coopération

Pour un diplôme de Master en droit de la propriété intellectuelle

Entre

L'Université Lumière Lyon 2

Et

L'Université d'État de Bakou

.....

Annexe 1 : Maquette des enseignements

Annexe 2 : Contacts

Annexe 3 : Modalités indemnitaires et facturation des activités pédagogiques

Annexe 4 : Critères de sélection des étudiant.es

Annexe 5 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

Annexe 6 : Modalités administratives / inscriptions

PRÉAMBULE

Dans le prolongement du protocole d'intention signé à Bakou le 30 janvier 2019, le présent accord de coopération vise à mettre en place une formation universitaire de deuxième cycle (Master) de pointe dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, brevets, marques, etc.), comprenant des enseignements tant en français qu'en anglais, et destinée à s'ouvrir à la rentrée 2021. Il relève d'une volonté de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2, l'Université d'État de Bakou et l'Agence de la propriété intellectuelle de la République d'Azerbaïdjan en ce domaine. Cet accord de coopération a pour objet de permettre aux étudiant.es d'obtenir un diplôme français mais aussi azerbaïdjanais de Master en droit de la propriété intellectuelle. Il s'inscrit dans un objectif de croissance des compétences et connaissances en Azerbaïdjan dans le champ de la protection et de l'exploitation des actifs incorporels, ainsi que du droit des nouvelles technologies, ce qui correspond à des enjeux économiques et sociaux fondamentaux pour ce pays, afin de

répondre aux défis du développement de l'économie de l'immatériel. Par ailleurs, les cours de français seront délivrés grâce à un partenariat noué entre l'Université d'État de Bakou et l'Institut Français d'Azerbaïdjan. Au-delà de la formation, l'ouverture de ce Master s'inscrit également dans un projet de développer des synergies sur le plan de la recherche en lien avec la propriété intellectuelle.

L'Université Lumière Lyon 2,

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège est situé au n° 18 quai Claude Bernard, 69365 Lyon Cedex 07, France,
représentée par sa Présidente Nathalie Dompnier,
ci-après désignée « Université Lumière Lyon 2 »,
d'une part,

et

L'Université d'État de Bakou

Personne morale de droit public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le
siège est situé à 23 rue Académicien Zahid Khalilov AZ 1148 Bakou, Azerbaïdjan, représentée
par son Recteur Elchin Babayev

ci-après désignée « Université de Bakou »
d'autre part,

Et désignées cumulativement ci-après « les universités partenaires »,

En vue d'établir et d'entretenir des relations de coopération entre les deux établissements et
d'atteindre les objectifs d'une formation au niveau international,

Convienient des dispositions suivantes :

Article 1 - Diplômes délivrés

L'Université de Bakou et l'Université Lumière Lyon 2 – Faculté de Droit-Julie Victoire Daubié
collaborent à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer chacune un diplôme
de Master dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle.

L'Université Lumière Lyon 2 délivrera le Master domaine Droit, Économie, Gestion, mention
droit des affaires, parcours droit de la propriété intellectuelle aux étudiant.es qui auront suivi
la formation selon les dispositions prévues dans le présent accord. L'Université de Bakou
délivrera à ces mêmes étudiant.es un diplôme de Master Droit de la propriété intellectuelle,
spécialité Jurisprudence.

Les universités partenaires s'engagent à fournir aux étudiant.es du cursus un supplément au diplôme retraçant leur parcours international.

Article 2 – Suivi et coordination des diplômes

Afin d'assurer un suivi et une coordination de ce projet, les parties s'engagent à respecter les modalités suivantes :

L'Université Lumière Lyon 2 s'engage à :

- assurer le bon déroulement et le suivi de la formation par les coordinateurs.trices pédagogiques ;
- envoyer ses enseignant.es pour dispenser certains des enseignements prévus dans les maquettes pédagogiques ;
- assurer les enseignements et respecter les obligations pédagogiques ;
- procéder aux inscriptions administratives des étudiant.es sélectionné.es dans ce cursus ;
- donner l'accès aux étudiant.es du programme à ses ressources numériques, dans la mesure de ses capacités techniques ;
- délivrer le diplôme français de Master en cas de réussite aux examens.

L'Université de Bakou s'engage à :

- veiller à la bonne exécution du programme ;
- désigner des enseignant.es de l'Université de Bakou qui interviendront dans ce programme ;
- faciliter l'hébergement des enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 ;
- prendre en charge les billets d'avion des enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 pour ce programme ;
- garantir les indemnités *per diem* aux enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 ;
- communiquer chaque année à l'Université Lumière Lyon 2 une information sur les indemnités qui auront été versées aux enseignant.es pour couvrir leurs frais de mission ;
- verser à l'Université Lumière Lyon 2 les frais correspondant à la rémunération des enseignant.es missionné.es par cette dernière, correspondant aux cours sur site ou à distance qu'ils/elles effectuent et à la direction de mémoire ou de rapport de stage, ainsi qu'à l'équivalence horaire versée au coordinateur/à la coordinatrice du Master ;
- mettre à la disposition les locaux nécessaires à la réalisation des enseignements et des examens ;
- réceptionner et traiter les candidatures au Master ;
- envoyer à l'Université Lumière Lyon 2 la liste des étudiant.es sélectionné.es ;
- gérer l'emploi du temps ;
- communiquer les informations administratives et envoyer les notes au terme des examens à l'Université Lumière Lyon 2 ;

- assurer les enseignements et respecter les obligations pédagogiques.

Article 3 - Contacts référents et gestion du diplôme

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours.

Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 2.

Ce diplôme de Master est géré par la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2 et la Faculté de Droit de l'Université de Bakou pour les aspects pédagogiques, administratifs, logistiques et financiers.

Il est créé un comité de suivi du programme comprenant le/la représentant.e de chaque université partenaire ou son/sa délégué.e. Il/elle peut inviter, à titre consultatif, toute personne utile à ses travaux. Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an et a pour fonctions principales :

- de déterminer les orientations et les modalités pratiques de la formation ;
- de veiller au bon déroulement du programme ;
- d'effectuer un bilan annuel de la formation et une projection, notamment sur les difficultés rencontrées, les moyens (humains, matériels, financiers) à disposition, l'évolution des effectifs, le taux de réussite, l'insertion professionnelle des diplômés ou leur réorientation, les partenariats avec les organismes professionnels.

Article 4 – Sélection et inscriptions

Peuvent être candidat.es à la première année de Master des étudiant.es titulaires d'une licence de droit azerbaïdjanaise, française ou étrangère ou toute personne justifiant d'une formation universitaire et éventuellement d'une expérience professionnelle jugées suffisantes. De même, exceptionnellement, l'inscription en deuxième année de Master peut être ouverte sur candidature à d'autres étudiant.es que ceux ou celles ayant réussi la première année de Master.

La sélection des étudiant.es se fait au regard de différents critères :

- leur niveau universitaire et leurs résultats académiques antérieurs ;
- leur maîtrise des langues française et anglaise ;
- leur motivation ;
- leur projet professionnel.

Les documents fournis par les étudiant.es candidat.es sont détaillés en annexe 4.

La capacité d'accueil est fixée entre 8 et 15 étudiant.es par année académique.

La liste définitive des étudiant.es sélectionné.es est définie par une commission pédagogique paritaire, réunissant les coordonnateurs pédagogiques de la formation et un.e représentant.e des doyen.nes des Facultés de Droit de chacune des universités partenaires.

Les étudiant.es doivent s'inscrire régulièrement au sein des deux universités partenaires.

Les étudiant.es sont exonéré.es des frais d'inscription à l'Université Lumière Lyon 2. Ils/elles sont néanmoins assujetti.es à la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Les étudiant.es doivent s'acquitter des assurances nécessaires, telles que les assurances maladie et responsabilité civile, en Azerbaïdjan et dans le pays où le stage est effectué.

Article 5 – Programme et modalités d'examens

5.1 : Programme

Le cursus du master se déroule sur deux années universitaires. Les cours délivrés dans le cadre de la formation sont dispensés en français ou en anglais.

Les cours de français sont assurés par l'Institut Français d'Azerbaïdjan, sur la base d'un accord qui sera signé entre ce dernier et l'Université d'État de Bakou.

En deuxième année de Master, l'étudiant.e doit préparer un mémoire selon les consignes données par l'équipe pédagogique et le directeur/la directrice de mémoire. De plus, il/elle doit accomplir un stage d'une durée minimale de deux (2) mois, pouvant être effectué dans tout pays.

Les enseignements sont principalement dispensés par des enseignant.es provenant des deux universités partenaires et, subsidiairement, par des enseignant.es d'autres établissements.

Les deux universités définissent en annexe 1 la maquette commune d'enseignement concernée par ce double diplôme.

À la fin de la période de formation, l'étudiant.e passe les examens au sein de l'Université de Bakou. Une seconde session est organisée par celle-ci, en application des règlements de scolarité des deux universités partenaires.

5.2 : Modalités d'examens

L'obtention des diplômes susmentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention des 120 crédits ECTS au cours des deux années de Master. Les cours suivis et les résultats des examens obtenus à l'Université de Bakou sont reconnus à l'Université

Lumière Lyon 2 afin de permettre la délivrance du double diplôme Master domaine Droit, Economie, Gestion, mention droit des affaires parcours droit de la propriété intellectuelle.

Plus spécifiquement, le stage fait l'objet d'un rapport de stage donnant lieu à soutenance. La visio-conférence est possible. La note de rapport de stage est arrêtée à l'issue d'une soutenance orale par un jury composé d'enseignant.es des universités partenaires. Le mémoire de recherche, dirigé par un.e enseignant.e du programme, fait, lui aussi, l'objet d'une soutenance orale qui peut être organisée en visio-conférence. La note de mémoire est arrêtée à l'issue d'une soutenance orale par un jury composé d'enseignant.es des universités partenaires.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillées en annexe 4.

Article 6 – Validation du parcours de formation

Chaque année de Master est validée si l'étudiant.e a obtenu au moins 10 sur chacun des semestres. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Article 7 - Mobilité des enseignant.es

Ce programme de double diplôme met en place une mobilité des enseignant.es de l'Université Lumière Lyon 2 et enseignant.es missionné.es par celle-ci. Les enseignant.es seront désigné.es au regard de leurs compétences et de leur expertise. Ils/elles pourront assurer jusqu'à deux cours chaque année. La durée indicative du séjour des enseignant.es est d'une à trois semaines, selon les exigences du calendrier universitaire des universités partenaires.

Les interventions des enseignant.es de l'Université Lumière Lyon 2 pourront consister en :

- l'animation de cours magistraux (« *lectures* »), qui seront rémunérés comme des heures de cours magistraux (CM) ;
- l'animation de travaux dirigés (« *seminars* »), qui seront rémunérés comme des heures de travaux dirigés (TD) ;
- la supervision de mémoire et de travaux dirigés, qui sera rémunérée en application du référentiel de l'Université Lumière Lyon 2.

Ces interventions entreront dans le service ou les heures complémentaires de l'enseignant.e de l'Université Lumière Lyon 2 et seront rémunérées par celle-ci.

Article 8 – Financements

Dans le but d'atteindre les objectifs susmentionnés, l'Université de Bakou s'engage à chercher les moyens nécessaires, dans le respect des dispositions en vigueur dans le pays pour financer intégralement le projet.

Les enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 perçoivent de la part de l'Université de Bakou des indemnités *per diem* destinées à couvrir les frais de mission. Le montant de ces indemnités *per diem* est fixé en annexe 4. Les enseignements, qu'ils soient dispensés sur site ou à distance, donneront lieu à une facturation de la part l'Université Lumière Lyon 2 correspondant à une rémunération horaire fixée en annexe 4. Une rémunération prise en charge par l'Université de Bakou est indiquée en annexe pour les enseignant.es intervenant pour encadrer et superviser la préparation d'un rapport de stage ou d'un mémoire.

Article 9 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux universités. Toutefois, l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes prévaut sur la présente convention. En cas de non-renouvellement à l'identique de l'accréditation de l'une des institutions, l'annexe pédagogique devra être modifiée.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux universités partenaires, à l'exclusion de la maquette en annexe qui pourra évoluer et être modifiée de façon séparée au présent accord avec l'approbation des instances des universités partenaires.

Le présent accord pourra être renouvelé avec l'approbation écrite des universités, au moins trois (3) mois avant son expiration, sous la forme d'un nouvel accord. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque université partenaire pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six (6) mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi que par courriel adressés à leur représentant.e.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant.es inscrit.es dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme, dans une limite de quatre années d'inscription dans le programme.

Article 10 – Protection des données personnelles

Chaque université partenaire s'engage à préserver la confidentialité des données personnelles communiquées dans le cadre des différentes activités de coopération, objet de cet accord. Chacune doit s'assurer d'obtenir des enseignant.es-chercheur.es et des étudiant.es en échange leur consentement préalable à la communication de toute information personnelle à l'autre université partenaire. Les parties s'engagent à conserver les données personnelles ainsi transmises pour la durée strictement nécessaire aux activités concernées.

Article 11 – Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en langue azerbaïdjanaise. La version en français fait foi. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution.

Signé à Bakou, le _____

Signé à Lyon, le _____

Pour l'Université d'Etat de Bakou

Pour l'Université Lumière Lyon 2

Le Recteur, Elchin Babayev

La Présidente, Nathalie Dompnier

Signé à Bakou, le _____

Signé à Bakou, le _____

En présence de M. le Directeur de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle de la République d'Azerbaïdjan

En présence de l'Ambassadeur de France en Azerbaïdjan,

Son Excellence, Monsieur Zacharie Gross

Annexe 1 : Maquette

Nº	Title of course	Credit	Class hours.	Lec	Sem	term (fall or spring)
Fall-1		30	165	90	140	
1	Foreign Language: English	4	0	0	30	fall-1
2	Foreign Language: French	4	0	0	50	fall-1
3	Current Problems of Legal Science	2	15	10	5	fall -1
4	Legal Writing and Research	4	30	10	20	fall -1
5	Current problems of Intellectual Property Law	4	30	20	10	fall -1
6	Intellectual Property Law and Human Rights Law: text & Case Law	4	30	20	10	fall -1
7	Legal Institutions in the field of Intellectual Property	2	15	10	5	fall -1
8	Protection of Cultural Heritage	2	15			fall -1
9	Copyright and Related Rights	4	30	20	10	fall -1

Spring 2		30	245	125		
10	Foreign Language: English	2	15	0	15	Spring -2
11	Foreign Language: French	4	50	0	50	Spring -2
12	Trademark Law	4	30	20	10	Spring -2
13	Patent Law and protection of secret	4	30	20	10	Spring -2
15	Design law	4	30	20	10	Spring -2
16	European Intellectual Property Law	4	30	20	10	Spring -2
17	US law: Comparative law in the field of IP Law : France-US-Azerbaijan	4	30	30		Spring -2
18	Intellectual Property Law and WTO	2	15	15		Spring -2
19	Economics & IP	2	15			Spring -2

fall -3		30	245	125		
20	Foreign Language: English	2	15	0	15	fall -3
21	Foreign Language: French	4	50	0	50	fall -3
22	International private law & IP	4	30	20	10	fall -3
23	Competition Law & IP	2	15	10	5	fall -3

24	IP & Digital Technologies	4	30	20	10	fall -3
25	Practical studies and pleadings	4	30	20	10	fall -3
26	Judicial Procedures and Alternative Dispute Resolution in the field of Intellectual Property	4	30	20	10	fall -3
27	Negotiating, drafting, writing & analyzing contracts	4	30	20	10	fall -3
28	Taxation & IP	2	15	15		fall -3

Spring -4						
29	Scientific- Research Internship (stage obligatoire min. de 2 mois)	12				Spring -4
30	Preparation and defence of master thesis (in French or English)	18				Spring -4

Annexe 2 : Contacts référents

- Contacts pédagogiques :

Pour l'Université Lumière Lyon 2, contact principal :

Alexandre Quiquerez
Faculté de droit Julie-Victoire Daubié
Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
alexandre.quiquerez@univ-lyon2.fr

Contact subsidiaire en cas d'indisponibilité :

Anne-Emmanuelle Kahn
Faculté de droit Julie-Victoire Daubié
Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
anne-emmanuelle.kahn@univ-lyon2.fr

Pour l'Université de Bakou :

Habib HAJIYEV
Enseignant à la Faculté de Droit de l'Université d'Etat de Bakou
23 rue Académicien Zahid Khalilov AZ 1148 Bakou, Azerbaïdjan
h.hajiyev@hotmail.com
habib.haciyev@bsu.edu.az
+33778841261
+994703201010

- Contacts administratifs :

Pour l'Université Lumière Lyon 2 :

Le ou la gestionnaire de scolarité
Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié
Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
Tel : +33 4 78 69 XX XX
Mail : masters1.fdjvd@univ-lyon2.fr

Le ou la gestionnaire des conventions
Direction des relations internationales
Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
Tel : +33 4 78 69 70 52
Mail : bilateral.agreements@univ-lyon2.fr

Pour Université d'Etat de Bakou :

Habib HAJIYEV
Enseignant à la Faculté de Droit de l'Université d'Etat de Bakou
23 rue Académicien Zahid Khalilov AZ 1148 Bakou, Azerbaïdjan
h.hajiyev@hotmail.com
habib.haciyev@bsu.edu.az
+33778841261
+994703201010

Annexe 3 : Modalités indemnitaires et facturation des activités pédagogiques

- Indemnités versées par l'Université de Bakou aux enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 :
 - frais de déplacement (billet d'avion) : soit l'Université de Bakou prendra en charge directement les frais de déplacement (billets d'avion), soit elle les remboursera, en fonction du choix de l'enseignant qui sera exprimé auprès de l'Université de Bakou en amont à son déplacement.
 - frais d'hébergement et de restauration (per diem) : 204 euros par jour (montant correspondant aux frais de mission indiqués par le Ministère de l'Economie en novembre 2020 sur <https://www.economie.gouv.fr>).
- Facturation par l'Université Lumière Lyon 2 à l'Université de Bakou des frais correspondant :
 - à la rémunération des enseignant.es de l'Université Lumière Lyon 2 pour les cours dispensés à Bakou : 160 euros par heure.
 - à la rémunération pour les enseignements à distance : 160 euros par heure.
 - à l'encadrement d'un mémoire ou d'un rapport de stage : montant correspondant au référentiel applicable de l'Université Lumière Lyon 2.
 - à l'équivalence horaire prévue dans le cadre du référentiel de l'Université Lumière Lyon 2 versée au coordinateur/à la coordinatrice du Master : 15 HTD.

Annexe 4 : Critères de sélection des étudiant.es

Pour prétendre à participer à ce programme, chaque étudiant.e doit :

- Présenter les relevés de notes antérieurs, notamment de Licence
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Passer un entretien en deux langues (français, anglais)
- Justifier d'un niveau minimum B2 dans les deux langues

Annexe 5 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

Chacune des dispositions des règlements de scolarité s'applique conformément au règlement en vigueur. En cas de contradiction ou de conflit sur un point, le règlement de scolarité de l'Université de Bakou prévaudra.

Les jurys sont formés selon les réglementations des deux universités partenaires.

Les parties s'engagent à mettre en place un jury d'examen commun aux deux universités partenaires qui délibère sur les résultats des étudiant.es inscrit.es. Ce jury statue à la fin de chaque session de la première année et de la seconde année de Master.

Le jury est composé de son/sa Président.e, du/de la suppléant.e, ainsi que d'au moins deux autres enseignant.es, participant à la formation et d'une personnalité qualifiée issue du monde socioprofessionnel de chacune des universités partenaires.

Annexe 6 : Modalités administratives / inscriptions

Dates et délais

Chaque université doit respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation.

Inscriptions administratives

- *Inscriptions à l'Université de Bakou pour les étudiant.es de l'université de Bakou*

Les étudiant.es de l'Université de Bakou qui participent à ce programme s'inscrivent selon les modalités administratives prévues par cet établissement.

- *Inscriptions administratives à l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiant.es de l'Université de Bakou*

Les étudiant.es de l'Université de Bakou qui participent à ce programme doivent effectuer, une fois sélectionné.es, une inscription en ligne sur le site Internet de l'Université Lumière Lyon 2.